

NOTES IMPORTANTES À LIRE AVANT LA RÉUNION DES CAPITAINES

Si vous désirez changer le nom de votre équipe, il faut nous le faire savoir **AVANT LE MERCREDI 21 SEPTEMBRE À MIDI.**

1. RÈGLES SPÉCIALES

Voici quelques exemples de règles en vigueur dans nos ligues. NOUS EXPLIQUERONS AUX NOUVEAUX CAPITAINES TOUTES LES RÈGLES À LA RÉUNION DES CAPITAINES.

- BASKETBALL**
- Les fautes techniques et antisportives de comportement sont sanctionnées plus sévèrement que dans les autres ligues.
- HOCKEY**
- Les infractions de violence comme assaut, bâton élevé, double échec et cinglage sont pénalisées d'une punition majeure qui peut entraîner automatiquement l'expulsion du match et une suspension si le coup est porté avec une violence excessive.
 - Le contact délibéré avec un gardien de but qui se trouve dans son enceinte est pénalisé pour rudesse ou obstruction.
 - Un joueur qui obtient 7 minutes et plus de pénalité est expulsé du match.
- SOCCER**
- Un carton jaune avec 5 minutes de "méditation" peut être décerné à un joueur qui commet une infraction assez grave.

2. PRÊT D'ÉQUIPEMENT

Il est important de vous présenter tôt (20 minutes avant le début de la partie) pour vous familiariser avec la procédure d'emprunt des équipements de l'équipe ou du joueur individuel.

Il faut arriver assez longtemps avant la partie pour être servi adéquatement, ne pas mettre de pression sur les employés et avoir le temps de vous échauffer.

Le prêt d'équipement pour le joueur ou l'équipe se fait au comptoir du prêt à l'aréna (0610) ou au comptoir de service (1320) qui est situé entre les gymnases et les vestiaires, selon les conditions en vigueur (fiche de prêt et carte de membre ou d'identité).

Aréna: Le comptoir de prêt à l'aréna ouvre à 17 h 30 (à 17 h le vendredi).

Peps: Le comptoir de service du bloc des gymnases est ouvert de façon continue jusqu'à 23 h 30 mais pas plus tard.

- Les équipes de basketball, hockey-cosom, soccer et volleyball ne peuvent emprunter plus de trois (3) ballons ou balles d'échauffement. L'emprunt se fait au comptoir de service 1320.
- Les équipes de basketball et soccer empruntent les chandails au comptoir de service 1320.
- Les équipes de hockey-cosom empruntent les chandails, l'équipement du gardien de but, les bâtons (2 \$ l'unité) **et lunettes protectrices (2 \$ l'unité)** au comptoir de service 1320.
- Les équipes de hockey empruntent elles-mêmes les rondelles pour l'échauffement.
- Les marqueurs et marqueuses de hockey empruntent les rondelles du match.
- Le retour des pièces d'équipement doit être fait immédiatement après la partie au même comptoir de prêt où vous avez emprunté vos pièces d'équipement de l'équipe ou sur le plan individuel.

Les capitaines des équipes de basketball, soccer et hockey-cosom doivent demander eux-mêmes au préposé au prêt le nombre de dossards qu'ils veulent emprunter puisque les séries ne sont pas préparées à l'avance.

3. SÉCURITÉ PHYSIQUE AU HOCKEY ET AU HOCKEY-COSOM

a) Hockey

- Le port du casque protecteur avec visière complète ou protecteur facial qui recouvre tout le visage ainsi que le protège-cou porté adéquatement sont obligatoires. (réf.: Loi de la sécurité dans les sports, chap. II, section I, articles 7 et 8). Il vous sera interdit de jouer si vous ne portez pas adéquatement ces pièces d'équipement.
- Le port de la ganse au menton est **obligatoire**.
- Le gardien de but doit porter obligatoirement un protecteur de gorge rigide (bavette) en plus du protège-cou et son protège-cou doit être indépendant de son plastron. La grille Tretiak qui laisse passer le bâton au travers de l'ouverture des yeux est interdite.

b) Hockey-cosom

- L'équipement du gardien de but est compris dans l'équipement de l'équipe.
- L'utilisation du bâton de bois ou de fibre de verre (manche et/ou palette) est interdite. Il faut utiliser un bâton en plastique mou (manche et palette) qui plie un peu.
- Le port de lunettes protectrices est dorénavant **OBLIGATOIRE** mais il n'est pas nécessaire de se protéger les jambes, les genoux, les coudes comme un gladiateur...

4. RÉUNION DES NOUVEAUX CAPITAINES ET RENCONTRE DES ANCIENS CAPITAINES

Les **NOUVEAUX CAPITAINES** doivent se présenter **sans faute** à cette réunion. Nous rappelons les coordonnées de cette réunion:

basketball:	Mardi 20 septembre	18 h 30	local 1118
hockey:	Mardi 20 septembre	18 h	local 0519
hockey-cosom:	Mardi 20 septembre	18 h	local 1614
soccer:	Mardi 20 septembre	18 h	local 0513
volleyball:	Mardi 20 septembre	18 h	local 2270

Il faut désigner quelqu'un sans faute si le capitaine ou son adjoint ne peut être présent. Nous ne pouvons vous informer et ajuster nos longueurs d'ondes si vous n'êtes pas là.

- Il n'y a plus de rencontre avec les **ANCIENS CAPITAINES**. Nous vous invitons à consulter votre horaire sur notre site internet (www.peps.ulaval.ca/intra) dans l'onglet "Calendrier des parties". Le guide du capitaine ainsi que les règlements sont aussi sur le site. Votre enveloppe vous sera remise sur le terrain lors de votre premier match.

5. VALIDATION DE LA CARTE DE MEMBRE

Je vous rappelle que les joueurs qui veulent être membres doivent faire valider leur carte avant que le capitaine vienne inscrire l'équipe officiellement et payer le forfait aux dates convenues.

Je vous rappelle aussi que si vous n'êtes pas membre, vous devrez payer immédiatement un surplus au forfait d'équipe comme tous les joueurs non membres (dans les ligues où ils ont le droit de jouer).

Je vous rappelle également que tous les joueurs de hockey qui jouent dans les ligues A, B, C, D+, D1, E+ et E2 de même que les joueurs de soccer des ligues C+/mx et C/mx doivent obligatoirement faire valider leur carte de membre, si ce n'est pas déjà fait, avant la date butoir. Les joueurs négligents ne pourront pas jouer à partir du 3 octobre tant qu'ils n'auront pas procédé et devront montrer la preuve de leur admissibilité au marqueur.

- Les étudiant(e)s réguliers à temps complet (12 crédits) ont normalement en leur possession une carte de l'Université Laval qui a été validée automatiquement.
- Les personnes de statut "autre membre" peuvent maintenant faire valider leur carte de membre pour deux trimestres (automne et hiver) ou prendre un abonnement pour 3 mois à l'automne et 3 mois à l'hiver (avec chèque post-daté si désiré).
- Les personnes non membres qui participent pour la première fois à une activité au PEPS pourront prendre possession de leur carte d'accès au PEPS au comptoir d'accueil à partir du dimanche 2 octobre. Cette carte est émise seulement aux personnes qui n'ont jamais fréquenté le PEPS auparavant et elle leur permet de participer uniquement à l'activité choisie. Il nous faut absolument avoir l'adresse complète et la date de naissance sur la fiche signalétique pour émettre pour la première fois cette carte avec code zébré.

Les joueurs non membres qui reviennent pour une 2^e, 3^e, etc. année ont déjà cette carte qui sera activée automatiquement une fois que leur inscription officielle sera faite.

6. STATIONNEMENT

1. **Permis temporaire de stationnement:** valide entre le 19 septembre et le 6 octobre inclusivement.

Tous les joueurs doivent venir chercher un permis temporaire (gratuit) au comptoir de la réception du niveau 1 et la placer bien en vue sur le tableau de bord avant leur partie. Calculer le temps requis pour faire ces 2 opérations sans stresser personne.

2. **Permis officiel de stationnement:**

À compter du lundi 10 octobre, le permis officiel de stationnement devra être installé bien en vue à votre rétroviseur pour éviter une contravention.

2 cas:

- Les membres du Peps, sauf les étudiants de l'UL et les employés de l'UL, peuvent se procurer une **vignette de stationnement à 15 \$ par trimestre ou 25 \$ pour 2 trimestres** valide tous les soirs pour la durée de leur abonnement au Peps.
- Les autres (étudiants de l'UL, personnel de l'UL et non-membres) peuvent se procurer une **vignette de stationnement à 15 \$ / trimestre** valide seulement le soir de leur activité.

Il sera possible de se procurer le permis officiel à compter du lundi 3 octobre au comptoir de la réception du niveau 1 (il faut fournir la marque et l'année de la voiture et le numéro de plaque d'immatriculation).

Les joueurs des ligues du vendredi, du samedi et du dimanche n'ont pas à se procurer un permis de stationnement puisque le stationnement est gratuit à compter de 16h30 le vendredi jusqu'à 9h30 le lundi matin.

7. PAIEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION ET REMISE DE LA LISTE OFFICIELLE ET DE L'ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE

Le paiement des équipes se fera au comptoir d'accueil à la réception du niveau 1 du Peps aux jours suivants:

basketball et soccer: jeudi 29 septembre, de 15 h à 21 h
 hockey-cosom et volleyball: mercredi 28 septembre, de 15 h à 21 h
 hockey: vendredi 30 septembre, de 15 h à 21 h

- Inscrire le minimum de joueurs requis.
- Obtenir de chaque joueur les frais de participation requis pour payer le montant global du forfait d'équipe.
- Faire un chèque global au nom de l'Université Laval pour payer les frais. Le chèque global pour les frais de participation peut être fait en 2 versements remis immédiatement (un daté du jour-même pour la moitié du montant et un daté du 1^{er} décembre pour l'autre moitié). Vous pouvez payer aussi avec une carte Visa, Master Card, paiement direct ou argent comptant.
- Remplir la liste officielle **au complet** en évitant les erreurs faites par distraction ou ignorance. Nous rappelons que l'adresse complète et la date de naissance sont requise pour les joueurs qui apparaissent dans le décor pour la première fois pour pouvoir leur émettre une carte "personnalisée" avec un code zébré. On ne pourra pas vérifier l'admissibilité d'un joueur qui prétend être membre si nous n'avons pas son code zébré ou ses coordonnées sur la liste officielle...
- Rappeler aux étudiant(e)s à temps partiel que leur carte de membre **n'est pas validée automatiquement**. Ils doivent venir à la réception du niveau 1 et payer les frais requis, qui dépendent du nombre de crédits auxquels ils sont inscrits, pour obtenir leur carte de membre.
- Le **nouveau/nouvelle diplômé/e** (1^{ère} et 2^e année) peut obtenir une carte de membre à un prix avantageux (vérifiez la tarification en vigueur) en plus de pouvoir payer le tarif "Membre" pour jouer dans une ligue intra-muros.
- Les **collégiens/nes et les étudiants des autres universités** peuvent aussi jouer dans les ligues aux mêmes conditions que les étudiants de l'Université Laval en payant le même tarif que les diplômés de 1^{ère} et 2^e année ou payer le surplus non-membre dans les ligues où c'est permis.
- L'**adhésion comme membre pour une durée de 2 X 3 mois** est possible pour jouer dans les ligues. Le joueur doit se présenter au comptoir d'accueil du niveau 1 (entre 9 h et 21 h) pour faire cette démarche. Il doit faire un chèque global ou 2 chèques (un à la date du jour et l'autre daté du 1^{er} décembre) au moment de cotiser pour être membre. Les privilèges de la carte sont valides pour 3 mois à l'automne (16 sept. au 16 déc.) et 3 mois à l'hiver (6 janv. au 16 avril). La carte de membre 2 X 3 mois vous permet de vous procurer le permis de stationnement à 2 X 15 \$ (à cause du long moment d'interruption des privilèges à la pause des Fêtes). Il peut aussi payer un abonnement au PEPS pour 2 sessions (automne et hiver).

Je vous souhaite une fructueuse saison de même qu'un bon départ durant la partie hors-concours.

Mylène Cyr
 Coordinatrice du programme intra-muros

